

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
DU VENDREDI 10 MAI 2019

Membres titulaires	35
Titulaires Présents ou représentés	24
Pouvoirs	8
Nombre de votants	32
Date de convocation	5 mai 2019
Certifiée exécutoire le	17/05/2019
Affichée le	17/05/2019
Transmis en préfecture	17/05/2019

Le dix mai deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

Titulaires présents avec vote : CHASSEING Daniel, COIGNAC Gérard, DANTONY Viviane, DEGERY Sylvie, DEGUIN Didier FULMINET Jean-Claude, GERMAIN Guy, JAMILLOUX VERDIER Simone, JENTY

Philippe, JOFFRE Jacques, JOUCHOUX Jean Luc, LAGEDAMON Jean-Louis, LAURENT André, MADRANGE Christian, MARSALEIX Pierre, MOULU Josette, NOUAILE Josette, PETIT Christophe, ROME Hélène, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, TAVERT Françoise, TERRACOL Danielle, VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Suppléants présents sans vote : BARDELLE Michel, LANGIN René, LETANG Eliane,

Suppléants présents avec vote :

Excusés: BESNIER Remy, BOURNEIL Marie-Rose (donne pouvoir à MARSALEIX Pierre), CHABRILLANGES Maurice (donne pouvoir à MOULU Josette), CHASTAGNAC Martine (donne pouvoir à RUAL Bernard), CHAUMEIL Éléonore, COUTURAS Alain (donne pouvoir à ROME Hélène), GUILLOU Michèle (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAGARDE Marcelle (donne pouvoir à MADRANGES Christian), PLAS Marcel, SAGE Alain (donne pouvoir à NOUAILE Josette), VERGONJEANNE Gilles (donne pouvoir à GERMAIN Guy).

Secrétaire : JOUCHOUX Jean Luc

Le procès-verbal du 29 mars est modifié en corrigeant le mot « commission économique » p.13 par « commission tourisme et loisirs, sport nature »

Suite à cette correction le procès-verbal du 15 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

M. Jenty accueille M. Bonnard Célestin qui travaille actuellement à la communauté de communes en tant que stagiaire de MASTER de l'école poly Tech de Tours. Sa mission consiste à finaliser l'intégration des circuits VTT dans RANDOMILLEVACHES (GEOTRECK) et sollicitera pour cela chacune des communes. Il réalise également un schéma directeur de mobilité douce sur CCV2M en partenariat avec le PNR de Millevaches, la DDT et le Conseil Départemental.

Structuration des OT du PETR

Le Président rappelle le contexte de la structuration du futur office de tourisme intercommunautaire. Il rappelle les précédentes décisions suite au 1^{er} COPIL sur la validation des axes touristiques et la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour porter l'office de tourisme au niveau du PETR.

Il s'agit pour ce conseil de donner son avis sur les propositions du 2ème COPIL au sujet des finances et de la gouvernance de cette SPL., portant sur 3 points qu'il résume ainsi :

- LA STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES,

2 scénarios sont proposés avec une variante pour le scénario 1

-reprise du personnel existant : 2 ETP à Treignac, 2 ETP à Uzerche et 4 ETP à Lubersac Pompadour.

Scénario1 : 8+4 reprise des 8 ETP et création de 4 postes supplémentaires :

1 directeur et 3 chargés de mission (1 pour le numérique, 1 pour le suivi des collectivités, 1 pour le suivi du club des acteurs):

Cout : 510 000 € par an avec le financement de NOTT + 5% leader

Scénario 1a : 8+4 variante du scénario 1 avec une prise en compte des financements LEADER à 70%

Cout : 460 000 €

Scénario 2 : 8 + 2 reprise des 8 ETP + création de 2 postes supplémentaires :

1 directeur et 1 charge de mission numérique.

Cout : 438 397€ avec des financements NOTT et Leader.

LA CLE DE REPARTITION FINANCIERE :

- il est proposé de retenir une clé de répartition à la population, comme pour le PETR actuel soit :

43.25 % pour le Pays d'Uzerche,

34.26 % pour Lubersac Pompadour

22.49 % pour nous.

Ce qui donne une augmentation du reste à charge pour CCV2M de :

- pour le scénario 1 : + 15 000 €,

- pour le scénario 1a : + 3 000€

- pour le scénario 2 : - 1 500€

Le Président rappelle que ces chiffres sont uniquement sur le FONCTIONNEMENT.

LA GOUVERNANCE

Le conseil de la SPL est composé de 18 membres : 12 élus et 8 socioprofessionnels.

Il est proposé par le COPIL :

- 2 socio-professionnels par EPCI

- pour les élus :

Soit 5 / 4 / 3 (5 Pays d'Uzerche, 4 Lubersac Pompadour, 3 CCV2M)

soit 4 / 4 / 4 (4 représentants par EPCI)

Il précise que le capital de la SPL est fixé à 37 000 € (soit 8325 € pour CCV2M)

Du côté des investissements, les projets actuels portent sur 3 postes principaux : l'acquisition de 2 véhicules aménagés amortissables sur 5 ans ; la mise en place d'une chaîne numérique (film, événementiel, chaîne TV en continu dans les points d'accueil...) et la réalisation d'un plan de communication avec site internet. Ce qui représente un reste à charge d'environ 17 000 € par an.

Concernant les bâtiments accueillant les offices de tourisme, chaque collectivité ferait les travaux en interne, et ce afin de ne pas payer pour les autres un entretien défaillant. Un loyer serait ensuite facturé à la SPL, après accord du conseil SPL.

Le président ouvre ensuite le débat :

M. Rual est étonné que seulement 2 ETP soit pris en compte sur CCV2M alors qu'en réalité, c'est 2.5 ETP. C'est le mi-temps de Chamberet qui est oublié...

M. Langin se demande quelle est véritablement l'adhésion de notre territoire à ce projet, rappelant que seules 4 communes de CCV2M étaient représentées au dernier COPIL.

Mme Dantony répond que concernant sa commune, elle fait confiance à d'autres, car les impacts touristiques sur sa commune proviennent des communes centres.

M. Coignac trouve effectivement que ce sont les 5 à 6 points touristiques majeurs qui drainent ensuite sur tout le territoire. Il exprime son adhésion au projet en précisant qu'il faut lancer la machine à fond sans attendre, sinon, le retard de notre territoire ne fera que s'accroître. Il est satisfait des axes de professionnalisation qui ont été retenus et de la qualité générale de l'étude. Il précise que les personnels sont prêts et en profite pour exprimer sa satisfaction sur les compétences du personnel de l'Office de Tourisme de CCV2M.

M. Rual trouve également que cette étude est satisfaisante. Il est plutôt soulagé que le surcoût soit finalement moins important que prévu avec un delta de 15 000€ seulement. Les conséquences de cette nouvelle formule auront des retombées importantes en relançant correctement le développement touristique.

M. Jenty rappelle que le delta pour Uzerche est de 98 000€, précisant que notre communauté de communes versait déjà une grande quote part importante par rapport à sa population. In fine, le coût par habitant serait identique pour tout le PETR.

M. Marsaleix rappelle que la volonté de mutualiser l'office de tourisme a toujours exigé une prise en compte des spécificités locales. CCV2M bénéficiait de 2.5 ETP avec 91 200 € de dépenses dans les ressources humaines et 99 000 € en tout pour l'office de tourisme. Si nous ramenons cette base au 22.49% (de la clé de répartition) et que l'on calcule les montants pour les autres communautés, on trouve 440 196 € en tout. Ce qui correspond au besoin estimé des scénarios. Il rappelle que le LEADER n'est pas pérenne comme cela a été dit lors du dernier conseil. Ces emplois sont donc précaires, comme celui refusé lors du dernier conseil.

Il rappelle que la logique de mutualisation n'est pas de dépenser plus mais de faire mieux avec les mêmes finances. Il est d'accord avec le projet présenté mais appelle à la prudence et propose de retenir pour l'instant 8 ETP + 2 créations d'emplois supplémentaires (scénario 2) et de faire un bilan en fin d'année prochaine pour le recrutement de 2 salariés en plus.

Il demande à ce que les surcoûts du comptable de l'OT pourraient être pris en charge par la communauté d'origine

Coté gouvernance, il serait plutôt d'avis de coller la répartition des élus à celle de la répartition financière, précisant que la majorité, dans les deux cas, nécessite de toute façon l'adhésion de deux communautés au moins à chaque décision. Il propose d'attendre le premier bilan annuel avant de recruter plus.

Coté investissement, il demande à ce que chaque projet soit l'objet d'un accord commun (rappelant le projet rando Millevaches où Lubersac Pompadour s'est désengagé après coup), que le dossier soit déposé au financement LEADER et que seulement après l'arrêté de subvention obtenu, les dépenses soient autorisées par chaque conseil, comme cela est fait au sein de notre communauté.

M. Chasseing trouve le rapport d'étude très bon et rappelle qu'il convient de sortir de notre logique touristique habituelle pour amplifier son développement.

Les 4 employés de Lubersac Pompadour sont obligatoirement repris dans la SPL et il lui semble nécessaire de recruter le directeur + 3 chargés de missions non pérennes pour accompagner temporairement ce développement.

Concernant la gouvernance, les deux solutions lui semblent valables, l'une étant particulièrement logique puisqu'elle suit la répartition financière.

M. Coignac trouve que la gouvernance 4/4/4 n'est pas tellement en rapport avec la majorité mais avec la force de frappe de notre territoire au niveau tourisme, car le développement déjà réalisé, et notre potentiel touristique sont de qualité équivalente aux autres EPCI.

M. Jenty rappelle que le siège de l'OT est fixé à Uzerche et que les agents seront au maximum sur le terrain.

Mme Vigroux Sardenne trouve que recruter 3 chargés de missions supplémentaires est énorme, alors qu'une mutualisation est justement faite pour limiter une explosion budgétaire. Elle trouve également que chaque collectivité fasse les investissements dans le bâtiment des offices et refacture un loyer à la SPL ne résout pas du tout le problème de payer aux autres un entretien défaillant de leur bâtiment, (celui de Treignac étant certainement le plus « propre »).

Mme Rome demande si parmi les 8 ETP existants, personne n'aurait pas les compétences recherchées dans les créations de postes ?

M. Laurent pense que la communauté ne fait déjà pas suffisamment d'effort sur la thématique de l'eau potable et ne comprends pas cet engouement pour le tourisme.

M. Joffre pense qu'il faut aborder les recettes avant de parler encore de dépenses supplémentaires.

M. Jenty clôt le débat et ouvre au vote

56-2019 : Ressources humaines, finances et gouvernance de la SPL (Société Publique Locale)

Ressources humaines de la SPL

Le Président rappelle les éléments pour l'ensemble du PETR selon une clé de répartition à la population pour la structuration en ressource Humaine :

Scénario 1 : 8 + 4 (5% leader)	Scénario 1a : 8 + 4 (70% LEADER)	Scénario 2 : 8 + 2
CCV2M : +15 000 €	CCV2M : + 3 000 €	CCV2M : - 1 500 €
CCPU : + 98 000 €	CCPU : + 75 000 €	CCPU : + 66 000 €
CCPLP : + 38 000 €	CCPLP : + 38 000 €	CCPLP : + 12 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 18 voix pour le scénario 1, 11 voix pour le scénario 2 et 3 abstentions :

- De retenir le scénario 1 pour la SPL

La répartition financière pour le fonctionnement et l'investissement de la SPL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour

- retenir la clé de répartition à la population soit 43.25% pour CCPU , 34.26% pour CCPLP et 22.49% pour CCV2M, pour la SPL

La gouvernance de la SPL

Le président rappelle les deux propositions pour la gouvernance de la SPL (comprenant 2 socioprofessionnels par EPCI) :

Et pour les élus : Soit 5/4/3 Soit 4/4/4

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 2 voix pour la solution « 5/ 4/ 3 », 24 voix pour la solution : « 4/4/4 » et 6 abstentions :

- De retenir la composition du conseil de la SPL avec 4 élus pour chaque EPCI.

Le conseil autorise le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

SDAEP

Le Président informe que l'agence de l'eau Adour Garonne confirme son financement à 50% de l'étude du Schéma Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du territoire (y compris les travaux de sectorisation).

Il rappelle que l'offre est valable jusqu'au 25 mai. Il demande aux représentants du Conseil Départemental si la réflexion a avancé.

M. Petit répond qu'une réunion d'arbitrage des crédits aura lieu le 22 mai au sein du conseil général, et qui finalisera les propositions à la commission permanente qui se déroulera en juillet.

Le prochain conseil communautaire ayant lieu le 24 mai, le sujet sera de nouveau abordé.

Maison de Sante Pluridisciplinaire.

Le Président explique qu'un projet de bail est finalisé sur les principes suivants :

La communauté de communes loue chaque bâtiment à chaque association concernée :

Chamberet : 9 cabinets +des espaces communs, sur 357 m², loués à l'association des professionnels de Chamberet

Treignac : 7 cabinets + des espaces communs sur 305 m², loués à l'association des professionnels de Treignac

Chaque association gère ensuite en interne les sous locations et les charges du bâtiment.

Les loyers ont été fixés en prenant en compte le reste à charge des travaux + le cout de l'emprunt + des couts d'entretien sur 20 ans, ce qui donne un résultat de 1 373 € par mois pour Treignac et 1 606 € par mois pour Chamberet.

Désormais la communauté de communes attend le positionnement des communes de Treignac et Chamberet concernant leur éventuelle prise en charge de locaux vides. Il demande à ce que les communes s'accordent afin d'avoir une cohérence globale sur la maison de santé et ses deux antennes.

Messieurs Rual et Coignac confirment que les décisions sont en cours au sein des conseils municipaux, remarquant par ailleurs que les loyers de la communauté étant très bas, un local vide ne pose pas forcément de problème.

M. Germain demande à ce qu'une visite de locaux soit organisée pour les conseillers communautaires avant leur occupation.

Contrat de ruralité

Le président informe que la rencontre avec la préfecture a confirmé les montants décidés lors du dernier conseil communautaire

52-2019 : contrat de ruralité 2019

Le président rappelle le principe des contrats de ruralité et les montants 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de présenter les projets et demandes suivantes au contrat de ruralité 2019 :

Développer l'attractivité du territoire et renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Commune de Chamberet	Rénovation du village-vacances Roche de Scoeux Tranche 2019	160 000,00 €	48 000,00 €	30,0%	Autres subventions à négocier avec les cofinanceurs
Développer l'attractivité du territoire	Commune de Treignac	Extension du local d'accueil de la base de loisirs et mise en place d'un poste de secours au lac des Bariousses	139 000,00 €	20 000,00 €	14,4%	55 600 € sollicités sur Prog DETR 2019, soit 40 % 27 800 € sollicités sur CD, soit 20 %
Développer l'attractivité du territoire	Commune de Tarnac	Assurer le développement du tourisme et la valorisation de la commune, à travers le développement du loisir pêche	100 000,00 €	15 000,00 €	15,0%	20 000 € sollicités sur CD, soit 20 % 20 000 € sollicités sur CR, soit 20 %

- d'autoriser le président à signer ce contrat et tout document nécessaire à sa réalisation.

FOUILLES de Soudaine Lavinadière

La première réunion de chantier a eu lieu le 9 mai 2019 avec la DRAC, L'architecte (Mme Ferrand), Josette Nouaille, Pierre Peyramaure, Marie Astrid, et les quatre entreprises sélectionnées. La préparation du chantier durera 2 mois pour un démarrage des travaux au 1^{er} juillet.

Mme Nouaille rappelle que ce chantier est compatible avec les autres activités de la commune (mariages, fêtes des associations etc...)

Règlement intérieur des aides économiques

Le président propose des versements en deux temps des aides accordées dans le cadre de création ou reprise d'entreprise.

Il précise également que les matériels roulants (tracteurs, tondeuses etc...) ne sont pas aidés.

Plusieurs élus expriment que cette mesure de prudence sur les versements se retrouve de façon assez classique dans les dispositifs d'aides.

M. Dantony et Mme Jamilloux Verdier trouvent qu'il est gênant de modifier le règlement intérieur à chaque conseil.

53-2019 : modification du règlement intérieur des aides économiques :

Suite aux propositions du président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 30 voix pour, 1 contre, 1 abstention,

- de modifier le règlement intérieur des aides aux entreprises selon les termes suivants :

Article 3 : Sont exclus tous les matériels roulants (hormis les véhicules de tournée comme précisé à l'article 4).

Article 10 : ajout de la phrase suivante :

« Pour les créations ou reprises d'entreprises, le versement s'effectuera en deux fois : 50% au moment de la production des justificatifs énoncés ci-dessus, et 50% sur production du compte de résultat de la première année. Si ce compte de résultat fait apparaître un écart de - de 20 % avec le prévisionnel, le second versement sera réexaminé par le bureau communautaire, qui pourra modifier le montant du solde. »

Aides économiques

Le président rappelle la demande d'aide de M. Millet sur la création d'une crêperie à Treignac :

54-2019 : attribution d'une aide économique à la « SAS Crêperie Les Remparts »

Vu la convention économique validée par délibération 19-2018,

Vu la délibération 92-2018 concernant le démarrage des aides de CCV2M,

Vu la délibération 102-2018, 14-2019, 53-2019 modifiant le règlement d'intervention de CCV2M sur les aides économiques,

Vu la demande de la SAS Crêperie Les Remparts et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse et l'instruction du dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité:

- D'ATTRIBUER une aide économique à la SAS Crêperie Les Remparts de 7 874.46 €
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Tiers lieu de Tarnac

Bail

Le président rappelle la délibération statuant sur un loyer basé sur le reste à charge de la communauté de communes, fixé sur 20 ans avec un différé de paiement d'un an, et la prise en charge par l'association des charges de la totalité du bâtiment

Il s'agit de prendre la délibération définitive autorisant le Président à signer le bail.

55-2019 BAIL du tiers lieu de Tarnac

Le président expose les éléments du bail du bâtiment abritant le tiers lieu de Tarnac

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour 0 contre, 0 abstention,

- de fixer le montant du loyer à 210 € pour une durée de 20 ans
- de pratiquer un différé de paiement d'un an
- autorise le Président à signer le bail correspondant à partir de mai 2019

Aménagement des abords.

M. Marsaleix demande la réalisation des aménagements de l'entrée extérieure : mise en place de bornes pour garder cet espace ouvert et éviter le parking de véhicules divers, avec une borne amovible pour l'accessibilité des handicaps ou livraison) et la mise en place d'un grillage de protection à l'arrière pour pallier à un bord de mur très coupant ou des personnes pourraient se blesser. Il demande également la mise en place d'une boîte aux lettres.

Le président demande à la commission équipement de se prononcer pour savoir si les travaux relèvent de la commune ou de la communauté de communes (sauf pour la boîte aux lettres qui sera prise en charge par la communauté de communes).

Questions diverses

Subventions aux associations :

Afin de faciliter le versement des subventions décidées lors du vote du budget, une délibération reprenant les décisions du budget est prise :

51-2019 : Subventions aux associations

Le président rappelle le vote du budget concernant les subventions aux associations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 30 voix pour, 1 abstention, 0 contre :

- De verser les subventions suivantes :

<i>instances de coordination de l'autonomie (Bugeat et Treignac)</i>	26 175,00
<i>station sport nature</i>	16 000,00
<i>Atelier musical Vézère Monédières Millesources</i>	9 000,00
<i>Office de Tourisme Intercommunal</i>	99 000,00
<i>Heures Musicales en Monédières</i>	1 000,00
<i>Kind of Belou (20 ans en 2019)</i>	2 000,00
<i>lendemain qui chantent</i>	1 000,00
<i>HCE (salon nation. modélisme ferroviaire)500</i>	500,00
<i>Raidlight trail</i>	1 700,00
<i>championnat KAYAK</i>	5 000,00
<i>Syndicat d'Initiative de Chamberet</i>	1 500,00
<i>solidarité paysan</i>	300,00
<i>FNACA</i>	150,00
<i>La belle échappée (commune de Viam)</i>	1 000,00
<i>Cledat (Renaissance des vieilles pierres)</i>	5 000,00

- autorise le Président à mandater ces dépenses

Subvention au Moulin de Travers

Le président lit la demande de subvention du Moulin de Travers.

Mme Rome signale que cette association devrait s'adresser au Conseil Départemental.

Plusieurs élus expriment leurs craintes de voir se multiplier ce genre de sollicitations auxquelles la communauté de communes ne pourrait pas répondre.

Mme Letang précise qu'il s'agit en réalité de trouver des fonds pour la restauration du moulin.

Plusieurs élus pensent que si c'est pour la rénovation du petit patrimoine, c'est une autre demande et qu'il faudra l'étudier.

Le président conclut qu'il faut reformuler cette demande car elle n'est pas d'intérêt communautaire à ce stade.

Inauguration du centre de secours de Treignac

M. Coignac informe que l'inauguration du centre de secours à Treignac aura lieu le 13 juin 2019.

M. Rual demande à ce qu'un groupement de commande soit réalisé pour l'acquisition et la maintenance des nouveaux systèmes des défibrillateurs, afin d'obtenir des tarifs intéressants, surtout sur la maintenance. .

Le président répond que c'est en cours.

Délibérations modificatives

Suite au contrôle de la préfecture, des erreurs d'écritures et des erreurs dans le calcul des dépenses imprévues sont à corriger sur les budgets déchets et SPANC afin qu'elles ne dépassent pas 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement. Celles-ci n'entraînent aucune conséquence budgétaire.

58-2019 délibérations modificatives n°1 du Budget SPANC :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de modifier le budget selon les éléments suivants :

Section dépenses de fonctionnement du budget SPANC :

Compte 022 : dépenses imprévues : - 10 000 €

Compte 628 : divers : + 10 000 €

57-2019 : délibération modificative n°1 du budget DECHETS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de modifier le budget selon les éléments suivants :

Section de dépenses fonctionnement du budget déchet

Compte 022 : - 6 000 €

Compte 023 : + 6 000 €

Section recettes d'investissement du budget déchet :

Compte 021 : + 16 000

Compte 1641 : - 16 000

Le Président remercie les membres.

La séance est levée vers 22h00

Le Président,

Le Secrétaire,